Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D612026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRÂCES DU VENDREDI 24 AVRIL 2026 – 19 H 30

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril 2026 à 19 h 30,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 9 avril 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire – M. PERU – Mme BRIENT – M. LE ROUX – Mme KERHOUSSE – M. CRASSIN – Mme MOURET – Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, HUET AUBOIN, LOYER, LE JEUNE, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs BELEGAUD, BONNEAU, GIRONDEAU, LASBLEIZ, LIGER, OLLIVIER, RENAULT, URO

Secrétaire de Séance : Mme PRIGENT

DELIBERATION N° 61/2026

TRAVAUX D'EPARAGE 2026

Monsieur PERU rappelle que des devis ont été demandés à Guingamp Paimpol Agglomération et à l'ETA TOUDIC pour le passage d'une épareuse deux fois par an sur les 40 km de talus que compte la commune.

L'entreprise ETA TOUDIC a transmis un devis de 17 040 € TTC tandis que Guingamp Paimpol Agglomération propose de réaliser ces travaux pour la somme de 10 890 € HT.

Suite à la tenue de la commission travaux qui s'est positionnée sur le choix du prestataire, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le devis de Guingamp Paimpol Agglomération pour 10 890 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer le devis présenté par Guingamp Paimpol Agglomération pour la campagne d'éparage 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF

La Secrétaire de séance,

Elodie PRIGENT.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D612026-DE